



# CODE DE DÉONTOLOGIE ET MÉTHODE DE SÉLECTION

---

Responsabilités et engagement de l'élève  
inscrit en concentration

## À LIRE ATTENTIVEMENT

À REMETTRE SIGNÉ À L'ENSEIGNANT DE  
CONCENTRATION AU PLUS TARD LE  
VENDREDI 7 SEPTEMBRE 2018 À 16 H.

DANS LE CAS CONTRAIRE, L'ÉLÈVE DEVRA  
SE PRÉSENTER AU LOCAL DE RETRAIT,  
LORS DES PÉRIODES DE  
CONCENTRATION, JUSQU'À LA REMISE,  
À SON ENSEIGNANT DE  
CONCENTRATION, DU PRÉSENT CODE  
DE DÉONTOLOGIE DÛMENT SIGNÉ.

## Responsabilités de l'élève

---

La participation d'un élève à une concentration est un privilège qui vient avec les responsabilités suivantes :

- Avoir le respect de soi-même et d'autrui dans ses paroles et dans ses gestes;
- Garder son école propre en prenant soin du matériel et des lieux. Lors d'activités qui ne se tiennent pas à l'école, cette responsabilité demeure;
- Être ponctuel, participer et faire le travail demandé;
- Apporter le matériel requis et adéquat dans ses cours;
- S'habiller selon le code vestimentaire de l'école.

Le respect de ses responsabilités garantit à l'élève le maintien de sa présence dans sa concentration.

À la fin de chacune des étapes, l'enseignant de la concentration évaluera la prise en charge des responsabilités de l'élève. Cette évaluation sera communiquée à ses parents trois fois l'an. Pour le maintien en concentration l'année suivante, le résultat de cette évaluation sera considéré.

## Conséquences applicables au non-respect des responsabilités

---

Comme la participation à une concentration est un privilège qui vient avec des responsabilités, un non-respect de celles-ci entraîne, pour l'élève, les conséquences suivantes :

### ❖ Au 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle

Une gestion des manquements adaptée aux réalités des concentrations est appliquée, et ce, tant au premier cycle qu'au deuxième cycle :

- Les deux premiers manquements mineurs d'un élève en concentration n'entraînent aucune conséquence supplémentaire;
- Le 3<sup>e</sup> manquement mineur entraîne le retrait d'une demi-journée de concentration pour l'élève;
- Le 4<sup>e</sup> manquement mineur entraîne le retrait de deux demi-journées de concentration pour l'élève;
- Au 5<sup>e</sup> manquement mineur ou au 2<sup>e</sup> manquement majeur, une rencontre de mise au point est organisée avec l'élève, ses parents, son enseignant tuteur, l'enseignant de sa concentration et un membre de la direction. Des mesures d'aide seront offertes et un retrait temporaire ou définitif de la concentration pourra être envisagé.

Un manquement majeur entraîne systématiquement le retrait d'une demi-journée de concentration.

## Mesures d'aide obligatoire

---

Dans le cas où un élève présente des difficultés d'apprentissage dans une discipline de base (mathématiques, français et anglais), son enseignant l'inscrira à l'une ou l'autre de ces activités obligatoires :

- Récupérations ;
- Enseignement ressource en classe ;
- Clinique pédagogique tenue lors d'une demi-journée de concentration.

À défaut de participer à cette activité, l'élève pourrait se voir retiré de sa concentration.

## La méthode de sélection

---

L'école secondaire du Plateau essaie de satisfaire le premier choix de concentration de ses élèves. Le nombre de places étant limité, il peut cependant arriver qu'une sélection doive se faire. De plus, les enseignants peuvent effectuer des tests afin de confirmer les aptitudes de l'élève et vérifier s'il correspond au profil recherché pour la concentration.

Aussi, dans le but d'assurer la pérennité de la concentration, l'école répartit équitablement le nombre d'élèves accepté entre les degrés. Il doit donc y avoir autant d'élèves de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> secondaires dans une concentration. Le même principe s'applique pour les niveaux 3 à 5. La direction se garde le droit de déroger à cette règle pour des raisons administratives et cela, de façon exceptionnelle.

### Critères de sélection pour les élèves provenant du primaire

- Lorsque le nombre d'inscriptions est trop élevé dans une concentration, une pige peut s'effectuer. Cette pige est supervisée par une personne n'ayant aucun lien avec les concentrations. Il est aussi possible que l'enseignant décide de faire des tests de sélection ou qu'il procède à une étude de dossier.

### Critères de sélection pour les élèves provenant du secondaire

- Lorsque le nombre d'inscriptions est trop élevé dans une concentration, la direction et les enseignants concernés procèdent à l'étude du dossier des élèves et tiennent compte des manquements mineurs et majeurs. Les élèves dont le dossier ne présente pas de manquement sont sélectionnés de façon prioritaire.
- Une lettre de motivation pourrait être exigée par l'enseignant responsable de la concentration.
- Dans le cas où il y aurait une facture impayée au dossier de l'élève après le 1er mai, l'élève ne pourra s'inscrire à une concentration pour l'année scolaire suivante.



Lorsque l'élève est accepté dans une concentration, il est important de savoir que sa place n'est pas réservée automatiquement pour l'année suivante. Lors de la réception du formulaire de choix de cours, il est primordial que l'élève priorise consciencieusement ses 2<sup>e</sup> à 5<sup>e</sup> choix en fonction de ses goûts et de ses intérêts. En effet, pour différentes raisons, il est possible que l'un de ces choix soit attribué à l'élève.

### Consentement au code de déontologie

---

Je reconnais avoir lu le code de déontologie et les critères de sélection, en avoir compris tous les termes et avoir reçu toutes les explications jugées utiles et nécessaires à sa compréhension et je m'engage à le respecter.

---

Prénom et nom de l'élève

---

Signature de l'élève

---

Prénom et nom de l'autorité parentale

---

Signature de l'autorité parentale

---

Nom de la concentration

---

Date



École secondaire du Plateau  
88, rue des Cimes  
La Malbaie (Québec) G5A 1T3  
Téléphone : 418 665-3791  
[www.esdp.ca](http://www.esdp.ca)